



ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RAPPORT FINANCIER
31 AOÛT 2019



ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

SOMMAIRE

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 19
Renseignements complémentaires	20 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Orchestre Métropolitain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Orchestre Métropolitain (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 août 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Emond Simard inc.

Montréal
Le 26 novembre 2019

¹ Par Gilles C. Simard, CPA auditeur, CA

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019



	2019	2018
PRODUITS		
Subventions (Annexe A)	2 319 293 \$	2 581 706 \$
Ventes, commandites et dons (Annexe B)	<u>4 928 623</u>	<u>5 314 470</u>
	<u>7 247 916</u>	<u>7 896 176</u>
CHARGES		
Frais de production (Annexe C)	4 575 252	5 339 968
Frais de marketing et communication (Annexe D)	716 880	473 391
Frais d'administration (Annexe E)	<u>1 856 236</u>	<u>1 713 942</u>
	<u>7 148 368</u>	<u>7 527 301</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>99 548</u></u> \$	<u><u>368 875</u></u> \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

	2019	2018
SOLDE AU DÉBUT	672 872 \$	303 997 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>99 548</u>	<u>368 875</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>772 420 \$</u></u>	<u><u>672 872 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

BILAN

31 AOÛT 2019

	2019	2018
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 834 393 \$	3 826 357 \$
Placement temporaire (Note 4)	2 000 000	-
Débiteurs (Note 6)	448 397	339 393
Dépôts	3 948	3 948
Frais payés d'avance	<u>225 554</u>	<u>163 406</u>
	4 512 292	4 333 104
PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR (Note 5)	76 942	74 421
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	<u>152 662</u>	<u>176 278</u>
	<u>4 741 896</u> \$	<u>4 583 803</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

BILAN

31 AOÛT 2019

	2019	2018
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (Note 8)	206 358 \$	164 526 \$
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles (Note 10)	13 883	17 353
Apports reportés (Note 12)	2 643 021	2 085 010
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 11)	<u>24 865</u>	<u>23 945</u>
	2 888 127	2 290 834
APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 10)	55 530	69 413
DETTE À LONG TERME (Note 11)	25 819	50 684
APPORTS REPORTÉS À LONG TERME	<u>1 000 000</u>	<u>1 500 000</u>
	3 969 476	3 910 931
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>772 420</u>	<u>672 872</u>
	<u>4 741 896 \$</u>	<u>4 583 803 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 13)		

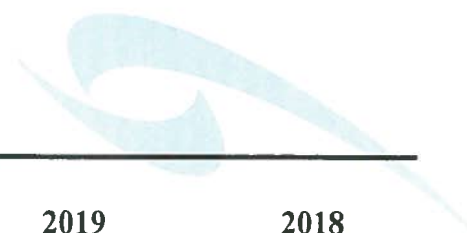
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


_____, administrateur


_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

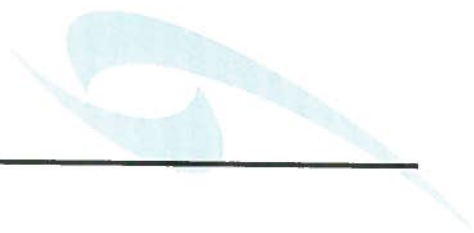
ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019



	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	99 548 \$	368 875 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	47 009	48 591
Amortissement des apports reportés - immobilisations corporelles	(17 353)	(21 692)
Variation de la juste valeur d'un placement	<u>(2 521)</u>	<u>(3 122)</u>
	126 683	392 652
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 3)	<u>428 691</u>	<u>2 112 448</u>
	<u>555 374</u>	<u>2 505 100</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(2 000 000)	(37 500)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(23 393)</u>	<u>(4 643)</u>
	<u>(2 023 393)</u>	<u>(42 143)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(23 945)	(23 062)
Apports reportés à long terme	<u>(500 000)</u>	<u>-</u>
	<u>(523 945)</u>	<u>(23 062)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 991 964)	2 439 895
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>3 826 357</u>	<u>1 386 462</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>1 834 393</u></u> \$	<u><u>3 826 357</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Orchestre Métropolitain, l'«Orchestre», fondé en 1981, est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de promouvoir et d'encourager le développement du talent musical de même que l'intérêt et le goût de la musique du public en général et, plus spécifiquement, du jeune public.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

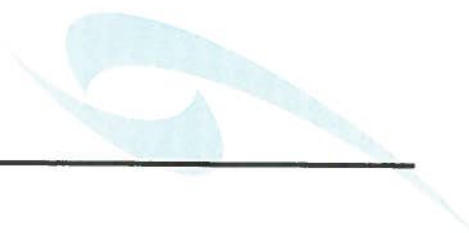
L'Orchestre applique la méthode du report pour comptabiliser ses produits. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les revenus de vente de billets et d'abonnements sont constatés à titre de produits dans l'exercice financier au cours duquel les représentations des concerts correspondants ont lieu.

Les revenus de subventions et de commandites sont constatés à titre de produits dans l'exercice financier au cours duquel les événements pour lesquels elles ont été accordées ont lieu.

Les dons en espèces sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir dans l'exercice subséquent suite à un engagement ferme d'un donateur.

Les apports reçus sous forme de services sont constatés à la fois à titre de produits et de charges à leur juste valeur marchande, lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Orchestre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif et les placements à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placement à la juste valeur

Le placement constitué de fonds mutuels privés est présenté à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Système informatique	Amortissement dégressif	33 %
Instruments de musique	Amortissement dégressif	20 %
Partitions musicales	Amortissement linéaire	10 ans
Disques compacts	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

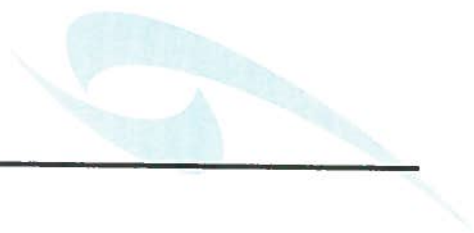
Commandites en services

Les apports reçus sous forme de services qui ont été constatés à titre de produits au cours de l'exercice sont principalement constitués de frais de publicité.

Ces apports sont constatés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités et qu'ils auraient dû être achetés par l'Orchestre s'ils n'avaient pas été reçus à titre gratuit.

Services reçus à titre bénévole

L'Orchestre a recours à l'occasion au service de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures peu considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Orchestre, étant donné que la juste valeur des heures reçues n'est pas significative.



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement à l'exception des placements dans des fonds mutuels privés qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation

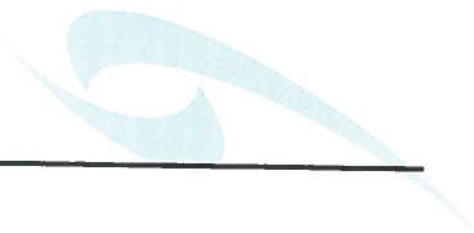
Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2019	2018
Débiteurs	(109 004) \$	206 790 \$
Frais payés d'avance	(62 148)	(58 347)
Créditeurs	41 832	24 673
Apports reportés	<u>558 011</u>	<u>1 939 332</u>
	<u><u>428 691</u></u> \$	<u><u>2 112 448</u></u> \$

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

	2019	2018
Dépôts à terme portant intérêt entre 0,55 % et 2,30 % annuellement, échéant en novembre 2019 et janvier 2020.	<u><u>2 000 000</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$



5. PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR

	2019	2018
67 (2018 - 64) parts du Fonds privé Fondation du Grand Montréal, fonds de réserve renouvelable aux deux ans.	<u>76 942</u> \$	<u>74 421</u> \$

6. DÉBITEURS

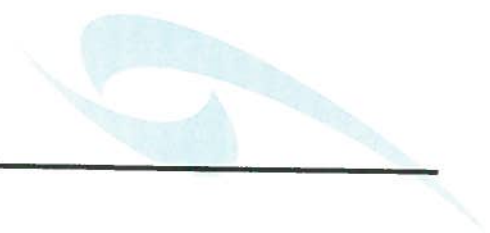
	2019	2018
Comptes -clients	34 875 \$	125 171 \$
Subventions à recevoir	98 183	74 629
Dons à recevoir	135 000	100 000
Commandites à recevoir	55 000	-
Sommes à recevoir de l'État	103 813	39 593
Intérêts à recevoir	<u>21 526</u>	<u>-</u>
	<u>448 397</u> \$	<u>339 393</u> \$

Au 31 août 2019, 95% (2018 - 54%) des comptes clients proviennent de 3 (2018 - 2) clients. La société évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La société établit la provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit des clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Au 31 août 2019, aucun compte client n'a été provisionné

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Système informatique	112 460 \$	100 370 \$	12 090 \$	12 248 \$
Instruments de musique	384 477	298 911	85 566	106 958
Partitions musicales	161 682	161 682	-	-
Disques compacts	5 863	5 713	150	188
Mobilier de bureau	68 439	54 546	13 893	5 887
Améliorations locatives	<u>94 718</u>	<u>53 755</u>	<u>40 963</u>	<u>50 997</u>
	<u>827 639</u> \$	<u>674 977</u> \$	<u>152 662</u> \$	<u>176 278</u> \$



8. CRÉDITEURS

	2019	2018
Comptes fournisseurs et frais courus	116 540 \$	83 869 \$
Salaires, cachets et avantages sociaux	38 508	41 528
Sommes à remettre à l'État	<u>51 310</u>	<u>39 129</u>
	<u><u>206 358</u></u> \$	<u><u>164 526</u></u> \$

9. MARGE DE CRÉDIT

La société dispose d'une marge de crédit d'un montant maximal de 297 000 \$, taux de base plus 1%, échéant en février 2020. Au 31 août 2019, la marge de crédit était inutilisée.

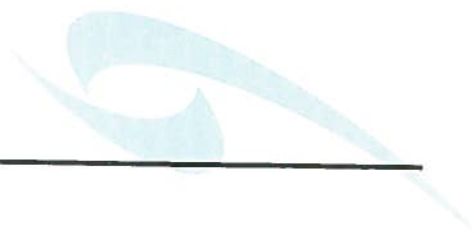
10. APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019	2018
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	69 413 \$	86 766 \$
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles échéant au cours du prochain exercice	<u>(13 883)</u>	<u>(17 353)</u>
	<u>55 530</u>	<u>69 413</u>
Solde au début de l'exercice	86 766	108 458
Moins : Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(17 353)</u>	<u>(21 692)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>69 413</u> \$	<u>86 766</u> \$

11. DETTE À LONG TERME

Emprunt d'un montant de 119 900 \$, 3,8 %, remboursable par versement semestriel de 13 279\$, capital et intérêts, garanti par les instruments de musique, acquis à l'aide de la subvention, d'une valeur nette comptable de 74 478 \$ et par une hypothèque mobilière de premier rang sur la subvention accordée par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine pour une somme maximale de 119 900 \$, échéant en juillet 2021.

	2019	2018
	<u>50 684</u> \$	<u>74 629</u> \$



11. DETTE À LONG TERME (suite)

Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>24 865</u>	<u>23 945</u>
	<u>25 819</u> \$	<u>50 684</u> \$

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2020	24 865 \$
2021	<u>25 819</u>
	<u>50 684</u> \$

12. APPORTS REPORTÉS

	2019	2018
Subventions	1 698 725 \$	1 391 350 \$
Dons	355 000	100 000
Abonnements	564 296	523 433
Billetterie et autres	-	59 162
Commandites	<u>25 000</u>	<u>11 065</u>
	<u>2 643 021</u> \$	<u>2 085 010</u> \$

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 511 140 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	88 238 \$
2021	106 037 \$
2022	111 027 \$
2023	116 018 \$
2024	89 820 \$

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location d'équipement totalise 4 725 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2020	<u>4 725</u> \$
------	------------------------

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

L'Orchestre a également des engagements en vertu de contrats avec la Guilde des musiciens du Québec jusqu'en 2021 et avec divers artistes pour des représentations prévues dans l'exercice financier 2019-2020.

Au cours de l'exercice, l'Orchestre a signé des contrats pour des concerts qui auront lieu dans l'exercice financier 2019-2020 et pour des commandites reliées à ces mêmes concerts.

De plus, l'Orchestre a une option de renouveler le bail pour une période de cinq ans aux mêmes termes et conditions sauf quant au loyer de base lequel sera augmenté de manière prédéterminée.

Finalement, l'organisme a signé avec son chef d'orchestre un contrat à long terme sans date déterminée.

14. RÉGIME DE RETRAITE

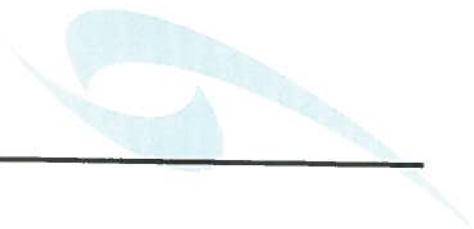
L'organisme verse des cotisations dans le régime à cotisations déterminées de la Guilde des musiciens du Québec. Les cotisations à verser sont calculées au taux de 7 % ou 11 % des cachets payés aux musiciens. Le coût des cotisations versées pour l'exercice totalise 238 652 \$ (2018 - 197 347 \$).

15. FONDS DE DOTATION

L'Orchestre a cédé son fonds de dotation à la Fondation du Grand Montréal (FGM) à perpétuité. L'actif est la propriété de la Fondation qui conservera indéfiniment le capital du fonds et le fera fructifier conformément à sa politique de placements. Les revenus provenant des fonds de dotation et de réserve seront versés à l'Orchestre au moins une fois l'an. Advenant la cessation des activités de l'Orchestre, le capital des fonds demeurera la propriété de la Fondation qui en fera bénéficier d'autres organismes de bienfaisance.

Ce fonds n'a pas été présenté aux états financiers de l'Orchestre puisqu'il appartient à la Fondation du Grand Montréal. L'Orchestre n'a droit qu'aux revenus de placement qui sont comptabilisés annuellement.

Au 31 août 2019, la Fondation du Grand Montréal gère, pour le compte de l'Orchestre, un montant de 5 298 923 \$ (2018 - 3 809 537 \$), dont 827 473 \$ et 1 588 524 \$ proviennent de la subvention du CALQ et du Patrimoine Canadien respectivement, et dont la juste valeur est de 5 289 617 \$ (2018 - 3 807 271 \$).



16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, deux personnes exerçant une influence notable sur l'organisme ont versé des dons d'un montant total de 15 000 \$ (2018 - 30 000 \$, deux personnes).

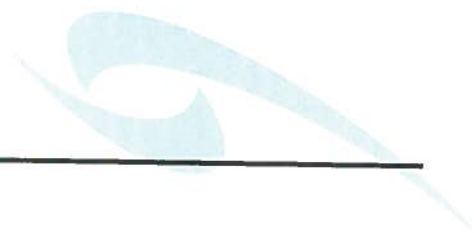
Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

17. DONS

La campagne de financement de l'organisme a permis d'obtenir une promesse de don pour montant d'un million de dollars provenant d'une corporation publique. Un montant de 200 000 \$ a été reçu au cours de l'exercice. Le solde sera réparti sur les exercices 2020 à 2022 inclusivement de la manière suivante: 2020- 200 000\$; 2021- 300 000\$ et 2022- 300 000\$.

18. GALA BÉNÉFICE - INFORMATIONS ADDITIONNELLES

	2019	2018
Au cours de l'exercice, l'Orchestre a organisé un gala à des fins de financement. Les résultats se détaillent comme suit :		
Revenus	749 635 \$	630 285 \$
Dépenses de production	(63 257)	(48 124)
Dépenses de marketing	(2 356)	-
Dépenses d'administration	<u>(184 510)</u>	<u>(239 443)</u>
	<u><u>499 512 \$</u></u>	<u><u>342 718 \$</u></u>



19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Orchestre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 août 2019.

L'Orchestre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Orchestre ne conclut pas de contrat visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les instruments financiers de l'Orchestre et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants:

Risque de crédit

Relativement aux subventions et promesses de dons à recevoir, l'Orchestre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur les contrats et les lettres de promesse de dons signés par les bailleurs de fonds.

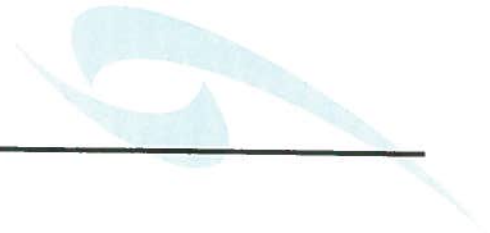
Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Orchestre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances de passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne le découvert bancaire, l'Orchestre utilise rarement sa marge de crédit.

Pour ce qui est de la dette à long terme, elle est remboursée mensuellement par l'octroi d'une subvention gouvernementale qui n'a pas d'incidence significative sur les liquidités.



19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'Orchestre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Orchestre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe et n'expose donc pas l'Orchestre au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des parts de fonds privés.

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

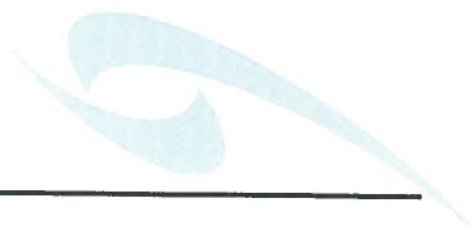


	2019	2018
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Conseil des Arts et des Lettres du Québec	1 103 000 \$	1 103 000 \$
Conseil des Arts de Montréal - Fonctionnement annuel	95 000	95 000
Conseil des Arts du Canada - Fonctionnement annuel	260 000	180 000
Conseil des Arts du Canada - Tournée européenne	-	90 000
Ville de Montréal - aide financière aux OSBL locataires	-	2 520
Amortissement - apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	17 353	21 692
Conseil des Arts et des Lettres du Québec - Tournée européenne	-	240 000
Conseil des Arts de Montréal - 18 concerts	185 000	185 000
Conseil des Arts du Canada - Compositeur	-	22 816
Subventions - Projets spéciaux	156 329	105 183
Ministère de la Culture et des Communications - Subvention de fonctionnement	500 000	500 000
Prix du Conseil des Arts de Montréal	-	33 000
Ministère de la Culture et des Communications - Subvention prêt instruments de musique	<u>2 611</u>	<u>3 495</u>
	<u>2 319 293</u> \$	<u>2 581 706</u> \$

ANNEXE B - VENTES, COMMANDITES ET DONS

Revenus de concerts	1 940 220 \$	1 865 729 \$
Revenus d'abonnements et de billets	1 135 071	1 306 085
Dons de corporations, de particuliers et de fondations	171 886	239 267
Gala bénéfique	749 635	630 285
Commandites	483 500	357 500
Commandites en services	36 148	121 827
Revenus de placements - Fondation FGM	90 230	58 650
Autres revenus	52 411	22 005
Variation de la juste valeur d'un placement	2 522	3 122
Dons tournée européenne	-	643 000
Dons de campagne majeure	<u>267 000</u>	<u>67 000</u>
	<u>4 928 623</u> \$	<u>5 314 470</u> \$

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019



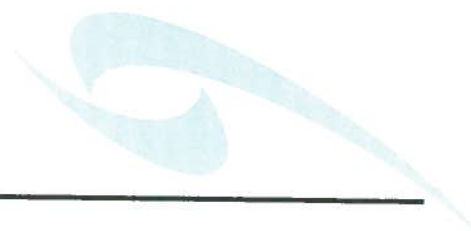
	2019	2018
ANNEXE C - FRAIS DE PRODUCTION		
Cachets des musiciens et charges sociales	2 960 569 \$	2 507 192 \$
Direction musicale, artistes et chefs invités	830 659	718 789
Divers	68 420	32 391
Déplacement et voyages	55 263	79 824
Honoraires et services professionnels	105 331	36 961
Location de partitions musicales	41 399	60 099
Location de salles	169 652	159 977
Location et transport	204 133	108 207
Per Diem	36 253	33 559
Services techniques et sonorisation	103 573	78 944
Tournée européenne	-	1 524 025
	<u>4 575 252</u> \$	<u>5 339 968</u> \$

voir augmentations
Salaires Musiciens permanents only
excluded sur nombre

ANNEXE D - FRAIS DE MARKETING ET COMMUNICATION

Billetterie, redevances - billets gratuits	200 \$	-
Commandites en services	36 148	121 827
Diverses promotions	85 024	34 580
Entretien du site web	14 131	16 429
Événement divers	35 036	23 157
Honoraires professionnels	35 368	32 955
Impressions et visuels	152 661	76 952
Publicité	324 881	142 658
Services graphiques	33 431	24 833
	<u>716 880</u> \$	<u>473 391</u> \$

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019



	2019	2018
ANNEXE E - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Achats de disques	6 180 \$	876 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	47 009	47 952
Amortissement des partitions musicales	-	639
Assurances	17 767	15 278
Charges locatives	76 031	72 510
Cotisations et abonnements	12 363	8 949
Dons	400	600
Déplacements et représentation	49 687	51 744
Frais de bureau	96 992	53 970
Frais de formation professionnelle	7 872	2 084
Gala bénéfice	184 510	239 443
Honoraires et services professionnels	118 522	99 191
Intérêts sur dette à long-terme	2 611	3 495
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	47 938	43 554
Poste et courrier	5 005	7 006
Salaires et avantages sociaux	1 143 437	1 036 661
Taxes et permis	25 478	15 472
Télécommunications	14 434	14 518
	<u>1 856 236 \$</u>	<u>1 713 942 \$</u>